

M A I R I E D E



## DELIBERATION

### DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2011

**Compte-rendu affiché le :** 7 décembre 2011

**Date de transmission en Sous-Préfecture :** 30 décembre 2011

**N° 11-11-04**

**Date de la convocation du Conseil Municipal :** 30 novembre 2011

**OBJET :**

**SIEL – Adhésion à la compétence optionnelle “Etude Prospective d’Aménagement du Territoire” (E.P.A.T.)**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance :** 29

**Secrétaire de séance :** Julien GOUTAGNY

**Membres présents à la séance :** Jean Yves CHARBONNIER – Georges ROCHETTE – Ennemonde MURGUE – Gérard ESCALES - Muriel ORIOL – Gérard RIBOT – Marie-Claude LYONNET – Henri COMBE – Georgette DECULTIEUX – Claudette FAU – François BOUCHUT – Laurent SAFANJON – Jean-Paul GERENTES – Robert VIAELLE – Jacqueline ROLLAND – Odile CLAVIERES – Joëlle VILLEMAGNE – Marie-Claire SAMOUILLET – Catherine MAREY – Philippe DENIS – Johanne FOURNIER GERIN – Julien GOUTAGNY – Geneviève NIGAY - Thérèse BELGHITI – Alain RENAUDIER – Christian BECUWE – Mireille PAULET.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**  
Frédéric PAILLAS à Christian BECUWE – Sophie DURY à Mireille PAULET.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	30/12/2011
Accusé réception le	30/12/2011
Numéro de l'acte	11-11-04



OBJET DE LA DELIBERATION :

**SIEL – ADHESION A LA COMPETENCE OPTIONNELLE “ETUDE PROSPECTIVE D’AMENAGEMENT DU TERRITOIRE” (E.P.A.T.)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, depuis janvier 2009, les raccordements électriques liés aux Autorisations d’Urbanisme sont à la charge de la collectivité.

Dans le cadre de la compétence optionnelle “E.P.A.T.”, le SIEL assurera une vérification de la Proposition Technique et Financière (PTF), sur les réponses du concessionnaire ERDF aux certificats et autorisations d’urbanisme. Cette vérification porte sur l’extension du réseau et sur l’éventuel renforcement de réseau que le concessionnaire envisage de facturer à la collectivité. En fonction des documents d’urbanisme de la commune, le SIEL peut proposer une solution technique afin d’anticiper le déploiement des réseaux et rationaliser le coût financier des travaux.

Cette compétence comporte deux options :

Option 1 – assistance opérationnelle dans le cadre du pré-aménagement, modification ou révision partielle des POS/PLU, Taxe d’Aménagement,

Option 2 – assistance opérationnelle pour l’élaboration, révision générale des documents d’urbanisme.

L’adhésion à cette nouvelle compétence est prise pour une période de 6 ans, renouvelable par décision expresse de la commune par analogie avec les autres compétences optionnelles mises en place par le SIEL. Le montant de la contribution que la commune s’engage à verser annuellement au SIEL est fonction du nombre d’habitants et du régime de perception de la taxe sur l’électricité selon le tableau des contributions annuelles.

Pour la commune, le montant de la contribution annuelle s’élève dont à 1 200 €.

La contribution pour l’option 1, est appelée pour chaque opération de pré-aménagement, modification, révision partielle des POS/PLU, Taxe d’Aménagement, soit 2 400 €.

La contribution pour l’option 2, est appelée pour chaque opération d’élaboration ou révision générale des documents d’urbanisme, soit 2 700 €.

Le montant de la contribution, pour cette compétence optionnelle et les options, est versé au SIEL au cours du premier semestre de l’année considérée.

Ce montant est revalorisable chaque année, en fonction des décisions du Bureau du syndicat.

Une convention-cadre, jointe, en détaille les éléments et précise certaines modalités.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité ( 25 voix pour – 4 abstentions)

▪ **DECIDE** que la commune adhère pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, à la compétence optionnelle “Etude Prospective d’Aménagement du territoire” (E.P.A.T.) mise en place par le SIEL, et s’engage à verser le montant de la contribution annuelle correspondante.

... / ...

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	30/12/2011
Accusé réception le	30/12/2011
Numéro de l'acte	11-11-04

... / ...

- **CHOISIT** l'option 1.
- **CHOISIT** l'option 2.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention-cadre.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Certifié exécutoire par le Maire,  
compte tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le  
et de la publication en Mairie  
le*

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 29 décembre 2011.

LE MAIRE,  
Jean Yves CHARBONNIER.



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	30/12/2011
Accusé réception le	30/12/2011
Numéro de l'acte	11-11-04